

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1805>

Communiqué de presse du LKP à propos de la réunion de la Commission de suivi de l'Euro ACCORD BINO

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : vendredi 25 mai 2012

Mis à jour le : vendredi 25 mai 2012

UGTG.org

La rÃ©union de la commission de suivi et dâEuros"interprÃ©tation de lâEuros"accord BINO du jeudi 24 Mai a permis de prÃ©ciser les rÃ©gles juridiques relatives Ã la validitÃ©, au droit dâEuros"opposition, Ã la rÃ©vision et Ã la dÃ©nonciation dâEuros"un accord conformÃ©ment aux dispositions du code du travail et de la jurisprudence en matiÃ©re sociale.

En effet, lâEuros"accord BINO a fait lâEuros"objet, conformÃ©ment Ã la loi :

- dâEuros"une notification auprÃ©s de lâEuros"ensemble des organisations syndicales reprÃ©sentatives (Art. L 2231-7 du Code du Travail) et nâEuros"a fait lâEuros"objet dâEuros"aucune opposition ;

- dâEuros"un dÃ©pÃ©t auprÃ©s des services du MinistÃ©re du Travail (Art. L 2231-6 et D 2231-2 du Code du Travail) et nâEuros"a fait lâEuros"objet dâEuros"aucun rejet.

Aucune des parties (syndicats salariÃ©s ou employeurs) ne peut donc de faÃ§on unilatÃ©rale modifier ou rÃ©viser le contenu de lâEuros"accord initial (Art. L 2261-3 et L 2261-7 Travail).

Ainsi, il est clairement Ã©tabli que les prorogations des aides de lâEuros"Etat (RSTA et exonÃ©rations) nâEuros"entraiment pas la modification automatique de lâEuros"accord BINO. Seuls les signataires de lâEuros"accord Ã lâEuros"unanimitÃ© peuvent en modifier ou rÃ©viser le contenu (Cour de Cassation 13 Nov. 2008).

Aussi, aprÃ©s avoir rÃ©affirmÃ© aux organisations patronales leur non opposition quant Ã la possibilitÃ©, pour elles, de bÃ©nÃ©ficier des aides de lâEuros"Etat. Les syndicats ouvriers ont fait deux propositions dans le cadre de la mise en Ã©uvre de la clause de convertibilitÃ© :

1- LâEuros"organisation du bulletin de salaire permettant Ã lâEuros"entreprise de bÃ©nÃ©ficier des exonÃ©rations prÃ©vues par la loi (1500 â ¯ par an et par salariÃ©s) ;

2- La mise en place dâEuros"une convention de subrogation permettant Ã lâEuros"employeur de toucher le RSTA Ã la place du salariÃ© ainsi quâEuros"un dispositif relatif Ã tous les salariÃ©s percevant entre 1 et 1,4 SMIC.

Ces dispositions permettent aux entreprises de bÃ©nÃ©ficier des aides et Ã tous les salariÃ©s ayant moins de 1,4 SMIC, de bÃ©nÃ©ficier des 200 â ¯ dâEuros"augmentations de salaire prÃ©vues par lâEuros"accord BINO.

La prochaine rencontre est prÃ©vue le 7 juin.

NOU JA KONNET, Travailleurs, Peuple de Guadeloupe. Pour arracher le respect de tous nos droits, il nous faut poursuivre la lutte et soutenir tous les travailleurs en grÃ©ve. Poursuivons les assemblÃ©es gÃ©nÃ©rales, les distributions de tracts et mobilisons-nous pour l'application pleine et entiÃ©re de lâEuros"accord BINO.

**SEULE LA LUTTE PAIE. SE KOK DOUBOUT KA
GANNYE KONBA.**

ANNOU KONTINYE LALIT âEuros" PON DISOU PA PED !

LKP, Lapwent, 24 MÃ© 2012